Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20261015-VOEU_26_10_07-DE

VOEU_26_10_07

SESSION DES 14 et 15 OCTOBRE 2026

Vœu du Conseil régional de Bretagne

« Vœu pour le rétablissement des financements 2026 de l'État en faveur des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales »

Au début du mois de septembre, le Conseil régional de Bretagne a pris connaissance de la décision du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de supprimer les financements 2026 de plusieurs associations et réseaux œuvrant pour la coopération et la solidarité internationales. Cette décision concerne notamment Régions de France, Cités Unies France auxquelles la Région adhère et les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs dont Réseau Bretagne Solidaire qui est, pour notre collectivité, un précieux appui dans la mise en œuvre de sa politique internationale.

Le Conseil régional souhaite exprimer sa vive préoccupation face aux conséquences de cette décision. Elle intervient alors que l'exercice budgétaire 2026 est largement engagé. Cela fragilise l'équilibre financier de structures qui avaient poursuivi leurs activités, dans un cadre qui ne laissait pas anticiper le retrait soudain du soutien de l'Etat en cours d'année. Certaines de ces structures, comme les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs, étaient par ailleurs engagées dans des conventions pluriannuelles d'objectifs ou avaient reçu des indications les invitant à solliciter des financements comparables aux années précédentes.

Les impacts annoncés sont significatifs pour les structures concernées et entraîneront des répercussions directes sur leurs capacités d'action, sur les services qu'elles rendent aux collectivités territoriales ainsi que sur l'emploi associatif. La pérennité de certaines de ces structures, particulièrement fragilisées par le retrait du soutien de l'Etat, est désormais engagée.

Cette décision soudaine soulève également des interrogations quant aux moyens consacrés à l'action internationale des collectivités territoriales. Depuis de nombreuses années, l'État reconnaît le rôle joué par les collectivités, les associations et leurs réseaux dans le développement des coopérations internationales, le renforcement des liens entre territoires et le rayonnement de la France à l'international. Cela a notamment été rappelé avec force en juillet 2025 lors des échanges avec le ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, Jean-Noël Barrot, en déplacement à Rennes.

L'Etat a accompagné et encouragé cette Diplomatie des territoires en lui conférant un cadre juridique et en incitant la création d'outils au service de l'action internationale. Les Réseaux régionaux Multi-Acteurs, notamment, créés et soutenus dans cette perspective avec le ministère de l'Europe et des affaires Etrangères, qui constituent aujourd'hui des outils essentiels d'accompagnement, de coordination et de mise en réseau des acteurs locaux pour les projets de coopération et de solidarité internationale conduits dans les territoires.

Dans ce contexte, le Conseil régional de Bretagne réaffirme son attachement à la Diplomatie des territoires et à la coopération décentralisée, qui constituent des leviers reconnus de dialogue, de solidarité et de rayonnement de la France à l'étranger.

Nous appelons donc le Gouvernement à réexaminer sa décision et à préserver les moyens nécessaires à la poursuite des missions assurées par ces associations et réseaux, dans un souci de cohérence avec les ambitions affichées en matière d'action internationale des collectivités territoriales.

Vœu adopté à la majorité des suffrages exprimés.

(54 « Pour », 7 « Contre »)

Le groupe « Rassemblement National » vote contre.

Les groupes « Nous la Bretagne » et « Hissons Haut la Bretagne » s'abstiennent.